

Direction Générale Adjointe
Affaire suivie par Flore Satarad
✉ : f-satarad@mairie-dourdan.fr

**Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
des associations dourdannaises**

Dourdan, le **07 MAI 2019**

Objet : Nouvelle procédure de réservation des salles et demande de prestations (matériel et logistique)

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Chaque année, les services municipaux (service logistique et agents du centre culturel) vous accompagnent lors de la tenue de vos évènements : spectacles, expositions, compétitions ou manifestations.

Les sollicitations pour le prêt de matériel et l'occupation des salles communales formulées par les associations, les écoles et autres partenaires sont de plus en plus nombreuses et ne peuvent pas toutes être satisfaites notamment en avril, mai et juin, surtout quand les demandes nous sont adressées de manière tardive.

Fin 2018, nous avons mis en place une nouvelle procédure, en convoquant une commission composée de techniciens et d'élus, 4 fois dans l'année. Elle a statué sur les demandes transmises selon un calendrier précis et a rendu ses arbitrages en fonction des possibilités. Ce dispositif est reconduit pour la saison 2019/2020.

Aussi, nous vous invitons à transmettre vos demandes de salles, de matériel et de logistique en amont de vos manifestations (demande obligatoire), selon le calendrier présenté ci-après :

Dates des évènements	Date d'envoi des demandes (au service vie associative)	Date de la Commission pour arbitrages
4 ^{ème} trimestre 2019 (septembre à décembre 2019)	1 ^{er} juin 2019	Juin 2019
1 ^{er} trimestre 2020 (janvier à mars)	30 septembre 2019	Octobre 2019
2 ^{ème} trimestre 2020 (avril à juin)	31 décembre 2019	Janvier 2020
3 ^{ème} trimestre 2020 (juillet à septembre)	30 mars 2020	Avril 2020
4 ^{ème} trimestre 2020 (octobre à décembre)	15 juin 2020	Juin 2020

En ce qui concerne l'organisation d'évènements au centre culturel, la recrudescence des demandes nous conduit à mettre en place des règles plus précises afin de mieux vous répondre :

- Indiquer précisément les jours et heures de spectacles afin que les agents régisseurs « son et lumière » puissent être présents pour répondre à vos besoins techniques ;
- Indiquer précisément les dates et les heures de vos répétitions sachant qu'une seule date de répétition sera accordée par spectacle en avril, mai et juin ;
- Pour des raisons de sécurité, toute répétition au centre culturel, avec des enfants mineurs, doit se faire en présence d'un régisseur.

Vous trouverez ci-joint les formulaires de demande à retourner dûment complété au Service Vie associative soit par mail : associations@mairie-dourdan.fr soit en le déposant directement aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

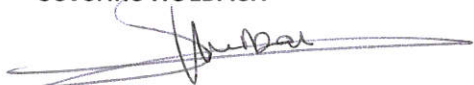
Nous vous rappelons que vous ne devez en aucun cas contacter directement les services techniques. Toute demande doit être adressée au service « vie associative » qui est à votre disposition pour tout complément d'information

Nous vous remercions pour votre collaboration en nous renvoyant toutes ces informations dans les délais impartis. Cela nous permettra de mieux anticiper les demandes et de trouver des solutions pour contenter le plus grand nombre.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'assurance de nos considérations distinguées.

**L'Adjointe au Maire
chargée de la Vie associative et du Sport**

Séverine HULBACH



La Maire,

Maryvonne BOQUET



P.J : Formulaire pour l'organisation d'une manifestation

Formulaire pour l'organisation d'un spectacle au centre culturel